

Budget primitif 2024

Les grands axes du budget 2024

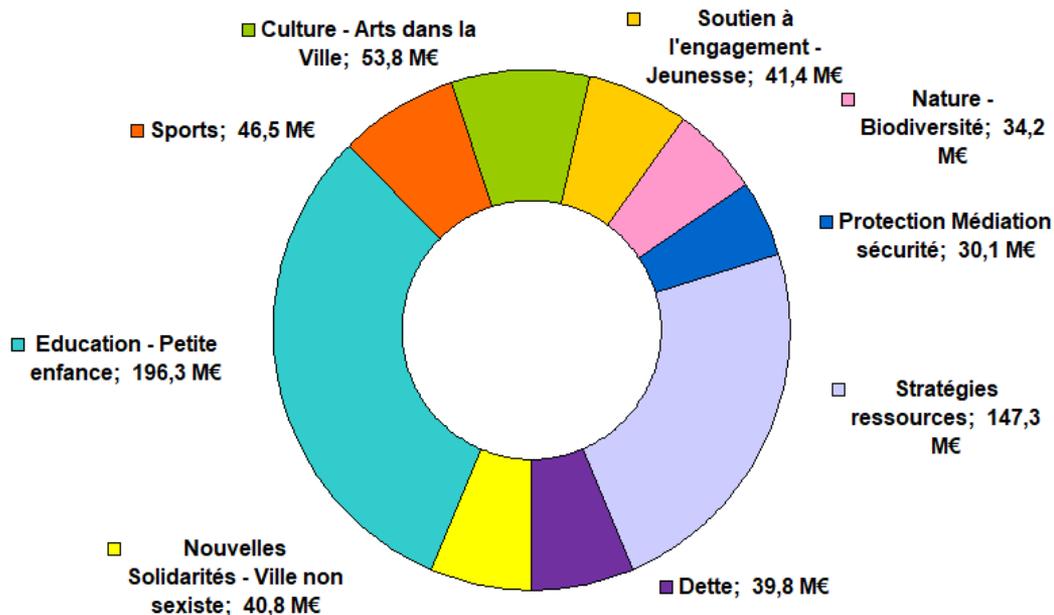
Ce budget 2024 contribue à la réalisation du projet nantais.

- ◆ Il est marqué par le contexte économique avec une inflation qui reste élevée et impacte nos dépenses (alimentation, énergie, carburants, entretien...),
- ◆ Il déploie les mesures prévues dans notre feuille de route : **la Ville maintient son cap** malgré les contraintes financières pesant sur les collectivités locales,
- ◆ Il répond aux exigences du projet articulé autour de 2 axes majeurs : l'égalité et la cohésion sociale, et la bifurcation écologique,
- ◆ Notre stratégie financière est respectée, afin de financer un programme d'investissement de plus de 126 M€ en 2024.

Ce budget 2024 est le reflet de la mise en œuvre de nos politiques municipales.

Le budget 2024 : 630,2 M€ de crédits inscrits

Répartition des dépenses en M€



Avec **630,2 M€** de crédits inscrits, le budget 2024 contribue à la réalisation du projet nantais :

- ✓ l'égalité
- ✓ la transition écologique
- ✓ le dialogue et la transparence
- ✓ les proximités
- ✓ l'innovation et l'expérimentation

* Les « stratégies ressources » regroupent les moyens généraux, la relation aux usagers, la masse salariale des directions supports et autres dépenses non réparties dans les politiques publiques

Les projets d'Investissement

Les projets d'investissement en 2024 : 126,2 M€

(hors remboursement de dette : 30,8 M€)

Avec **126,2 M€ d'investissement**, le budget 2024 confirme notre ambition de réalisation d'investissements essentiels pour les Nantais, et le développement de notre ville :

- L'éducation et l'enfance,
- La vie sociale et la solidarité,
- La culture,
- Les services de proximité (petite enfance, sports, vie associative...),
- La sécurité,
- La nature en ville et biodiversité,
- Le programme d'entretien durable du patrimoine pour la transition énergétique.

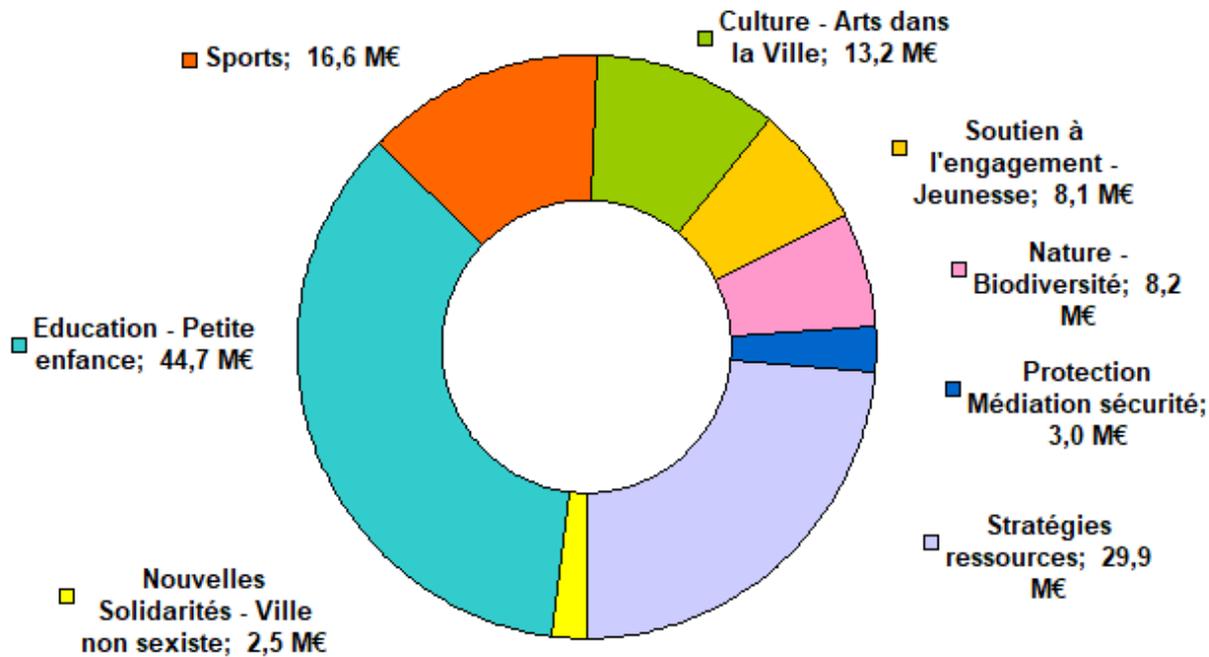
Les dépenses d'équipement
Elles correspondent aux dépenses réelles
d'investissement à l'exclusion du
remboursement du capital de la dette
**126,2 M€, soit 387 € par
habitant**

Dont 19 M€ qui seront dédiés à l'entretien durable du patrimoine, comprenant des enveloppes spécifiques sur l'accessibilité, la lutte contre la légionelle, la transition énergétique et l'installation de panneaux photovoltaïques.

Le budget d'investissement

Les dépenses d'équipement : **126,2 M€ pour les politiques publiques**

Répartition des dépenses d'équipement par politiques publiques en M€



Le budget d'investissement : 126,2 M€

Les dépenses d'équipement par politique publique :

La Ville assure le financement d'une politique d'investissement ambitieuse au service de notre territoire et mobilisée autour des questions d'urgence sociale et de transition écologique.

Parmi les projets d'investissement, 2024 verra :

- **La priorité donnée à l'éducation avec plus de 41 M€** pour la poursuite du schéma directeur des écoles : 2024 verra le lancement des travaux d'extension de l'école Chauvinière et le lancement des études pour la réhabilitation du groupe scolaire Jean Zay, des écoles Jean Jaurès, Champenois et Batignolles . Il y aura une année pleine de travaux sur l'école Beaujoire et la construction de l'école provisoire Nantes sud en 6 mois. Les travaux d'extension des écoles Mutualité, Lucie Aubrac, Aimé Césaire seront livrés en 2024. Et la mise aux normes des systèmes d'alarme, le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), les aménagements de cours d'école et ceux liés au plan d'écomobilité.
- **La Petite Enfance : 3,4 M€**, pour la construction des multi-accueils dans les ZAC Doulon et Champ de Manœuvre, le lancement des études pour le regroupement/extension du multi-accueil du Breil. La poursuite des dépenses récurrentes d'achat de matériel et mobilier, les travaux sur les bâtiments et jardins des multi-accueils, dont le MAPE Jardin de Jules Verne, Sully et Nouvelle Vague.
- **Le domaine sportif : 16,6 M€** avec les travaux de rénovation et restructuration des piscines Léo Lagrange, Dervallières, et Petite Amazonie. Les travaux de construction de l'équipement sportif à Bellevue seront livrés au 1^{er} trimestre 2024, et ceux d'extension et réhabilitation du gymnase Gaston Serpette se poursuivront. Des terrains pour la pratique sportive libre et accessible dans le cadre de « Nantes terrain de jeux » seront aménagés, notamment un parcours parc Place des Lauriers et un terrain de basket au petit stade de Procé. Les travaux de création d'un terrain de football à la Bernardière et d'un terrain de rugby au Petit Breton seront réalisés.
- **Le secteur culturel : 9,5 M€** avec les travaux d'aménagement du nouveau Cinématographe, de création d'un lieu culturel transdisciplinaire de création et de diffusion artistique dans les anciennes casernes Mellinet (projet dénommé « Friche Mellinet »). Les études pour les aménagements de la Maison du Change et la création du Port des Arts Nomades seront poursuivies, et celles pour les aménagements du Lieu Unique, pour l'aménagement et fermeture de la terrasse de Trampolino démarreront.
- **Le patrimoine : 3,5 M€** avec le lancement des travaux de restauration du clocher et de la flèche de l'église Saint-Clément, et des travaux de rénovation des orgues, de sécurisation incendie et des vitraux dans des églises nantaises.

Les dépenses d'équipement par politique publique : 126,2 M€

- **La Sécurité-Tranquillité publique et la relation aux usagers** : respectivement **2,9 M€ et 4,8 M€** , avec la fin de l'installation de nouveaux horodateurs dans le cadre de l'extension du stationnement payant, la poursuite de l'installation de caméras de vidéoprotection, les travaux de rénovation de la mairie de quartier et locaux associatifs de Doulon.

- **La vie associative et à la citoyenneté** : **6 M€** avec le début des travaux de réhabilitation des pôles associatifs du Coudray et Winnipeg, la fin de la construction des salles associatives et mairie annexe Barberie. Des travaux d'aménagements seront réalisés sur le centre socio-culturel Boissière, sur le site de Broussais et dans le collège Rosa Parks qui fermera l'été prochain. Des crédits sont prévus pour les budgets participatifs et pour la 2^{ème} édition des lieux à réinventer, notamment sur la Cure du Vieux Doulon.

- **La nature en ville et la biodiversité** : **8,2 M€** pour le réaménagement de parcs et squares (squares Bottière Grande Garenne, M. Pallas, Vertais, Place des Lauriers, du CRAPA Beaulieu, du Grand Blottereau, Beaujoire, Boucardière, passerelle de la Trémisnière). La poursuite des aménagements récurrents dans les parcs et squares, la création de jardins familiaux et les aménagements d'îlots de fraîcheur.

- **Près de 19 M€ dédiés aux projets d'entretien durable, dont 16,1 M€ pour le patrimoine bâti**, afin d'assurer la pérennité des bâtiments municipaux, de favoriser les économies d'énergie et la transition énergétique dans les bâtiments publics, en lien avec la trajectoire fixée par le Décret Tertiaire.

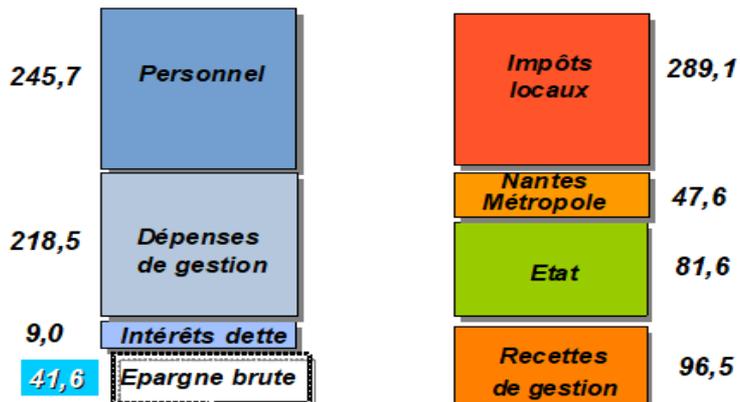
Une enveloppe de **1,2 M€ pour la rénovation énergétique des bâtiments administratifs** : 0,4 M€ pour les raccordements au réseau de chaleur, pour les travaux de mise aux normes visant à la prévention de la légionellose (0,6 M€), l'amélioration de l'accessibilité des équipements publics (comme le CSC Boissière, les MAPE Nouvelle Vague et Jardin de Jules Verne, le pôle associatif du Coudray).

L'installation de panneaux photovoltaïques sera poursuivie : sur le parking Tivoli, le gymnase du Croissant, et l'école de la Chauvinière.

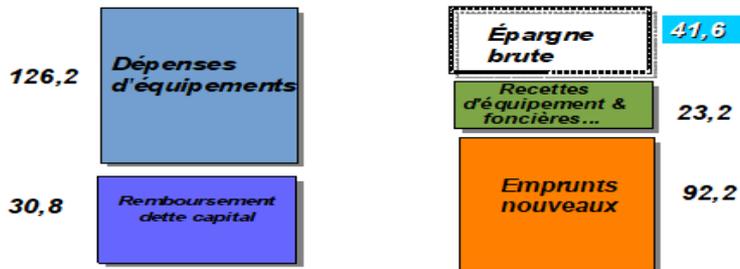
- **4,7 M€ de subventions d'équipement** versées aux différents partenaires : qui concerneront le CCAS, les crèches associatives, les clubs sportifs, les associations culturelles, le soutien à la restauration du patrimoine bâti, et la solidarité internationale.

L'équilibre du Budget 2024

Fonctionnement : 473,2 M€



Investissement : 157,0 M€



Le budget 2024 : 630,2 M€ de crédits inscrits

Avec **630,2 M€** de crédits inscrits, le budget 2024 :

- ✓ permet la mise en œuvre du projet nantais et un fort investissement,
- ✓ garantit la qualité du service rendu aux Nantais,
- ✓ préserve les équilibres financiers de la collectivité.

Les grands principes du budget 2024

Ce budget garantit la qualité du service rendu aux Nantais et Nantaises et préserve les grands équilibres financiers de la collectivité,

avec notamment :

- Une fiscalité stabilisée et, depuis 2023, la majoration à 60 % de la surtaxe de TH des résidences secondaires, pour inciter la remise de certains biens sur le marché locatif ou de la vente,
- Un taux d'épargne brute de 8,1 % qui respecte notre objectif de stratégie financière : un seuil plancher de 8% en fin de mandat,
- Un recours raisonné à l'emprunt avec un accroissement de l'encours de dette de 61,4 M€ au stade du BP,
- Un niveau d'investissement encore très soutenu : 126,2 M€ (sur le schéma directeur des écoles, les équipements de proximité, l'entretien durable du patrimoine...),
- Une maîtrise au plus juste de l'évolution des dépenses de fonctionnement, dans un contexte restant fortement inflationniste.

Le Budget de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement

SOLDES D'EPARGNE

(M€)	BP 2022	BP 2023	BP 2024	% évolution BP 2024 / BP 2023
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	462,6	487,8	514,8	5,5 %
TOTAL DEPENSES DE GESTION (2)	406,6	439,0	464,2	5,7 %
TOTAL EPARGNE DE GESTION COURANTE(3) = (1)-(2)	56,0	48,8	50,6	3,7 %
FRAIS FINANCIERS (4)	4,6	6,2	9,0	46,3 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT(5) = (2)+(4)	411,2	445,1	473,2	6,3 %
TOTAL EPARGNE BRUTE (5) = (3)-(4)	51,4	42,6	41,6	-2,4 %
TAUX D'EPARGNE BRUTE= (5) / (1)	11,1%	8,7%	8,1%	

Encours de dette au 1/01	242,1	290,1	292,6
Capacité désendettement	4,7	6,8	7,0

Le budget 2024 affiche une épargne de gestion de **50,6 M€** et un **taux d'épargne brute de 8,1%**.

Notre objectif est de respecter le taux plancher d'épargne brute retenu dans notre stratégie financière en fin de mandat : 8 %

Une évolution des recettes de 5,5 %

Une évolution des dépenses de 6,3 %

L'épargne finance une part des investissements

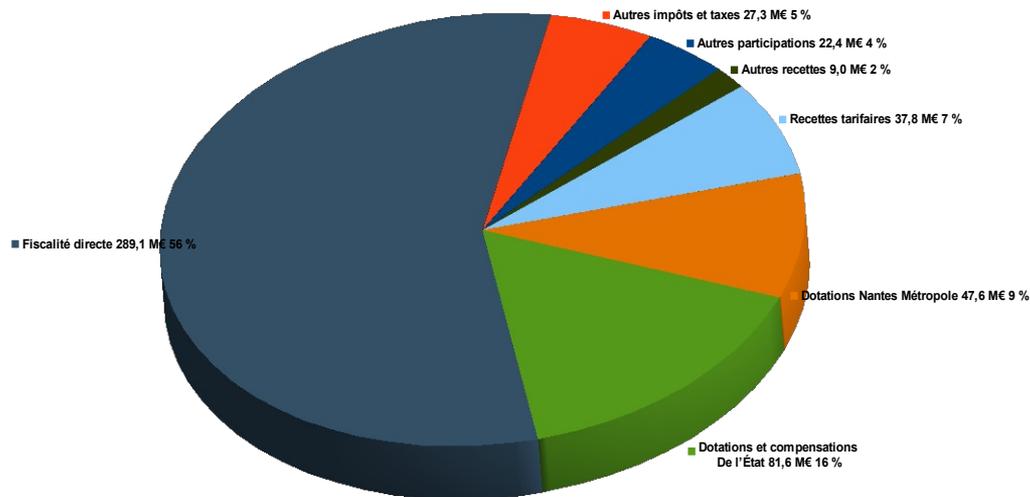
L'épargne brute dégagée au BP 2024 : 41,6 M€

Elle est maintenue à un niveau suffisant, et assez proche du BP 2023 : -1 M€

- Recettes dynamiques et fiscalité : + 27 M€
- Dépenses de fonctionnement : +28,1 M€

Les recettes de fonctionnement : 514,8 M€

en M€	BP 2023	BP 2024	% évolution
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	487,8	514,8	5,5%
PRODUIT FISCAL (impôts ménages)	271,9	289,1	6,3%
DOTATIONS ETAT	80,4	81,6	1,5%
DOTATIONS Nantes Métropole (AC + DSC + frais financiers NM+autres produits de fonct.)	47,1	47,6	1,0%
AUTRES RECETTES	88,4	96,5	9,2%



- Une revalorisation des valeurs locatives soutenue (IPCH 2023) et une stabilité des taux de fiscalité
- Une intervention forte de Nantes Métropole
- Des dotations d'État en légère hausse
- Une hausse modérée des autres recettes.

Les impôts locaux : 289,1 M€

Taux de fiscalité inchangés :

- **Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires: 24,04%**
- **Taxe Foncière sur le Bâti: 46,34%**
- **Taxe Foncière non Bâti: 62,48%**

	produit fiscal attendu 2023	produit fiscal 2024 prévisionnel	% évolution
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12 243 596	9 906 150	-19,1%
Majoration sur les résidences secondaires	5 344 899	4 065 794	-23,9%
Taxe foncière sur le bâti	207 322 508	216 485 417	4,4%
compensation TFB perte de TH	55 473 600	58 151 459	4,8%
Sous total Taxe foncière	262 796 108	274 636 876	4,5%
Taxe foncière sur le non bâti	473 199	491 180	3,8%
TOTAL	280 857 802	289 100 000	2,9%

Le produit de la fiscalité directe

BP 2024

Somme des trois taxes directes locales (taxe d'habitation et taxes foncières) payées par les contribuables nantais.

289,1 M€

Cette prévision comprend :

- Une stabilisation du taux de TFB
- Une actualisation des valeurs locatives de 3,9% sur les locaux d'habitation et locaux industriels et de 1% sur les locaux professionnels
- Une variation physique des bases liée à la vitalité de notre territoire : 1,1 %

Les dotations et compensations d'État : 81,6 M€

En 2024, une évolution de 1,5 % :

- avec la stabilité de la dotation forfaitaire,
- une hausse de la DSU (+0,6 M€),
- et de la compensation des exonérations de TF (+0,5 M€)

La DGF prévue à +1,3 % grâce au dynamisme démographique

Les dotations Nantes Métropole : 47,6 M€

L'application du nouveau Pacte financier métropolitain de solidarité :

- ✓ Dotation de Solidarité Communautaire : **16,5 M€ (+3,7%)**
- ✓ Attribution de compensation : **28,7 M€**
- ✓ Remboursement des frais financiers de la dette transférée : **26 K€**
- ✓ Autres participations et fonds de concours * : **2,3 M€ (+9,9 %)**
** dont le « fonds Piscines » pour 1,52 M€*

Les autres recettes de gestion : 96,5 M€

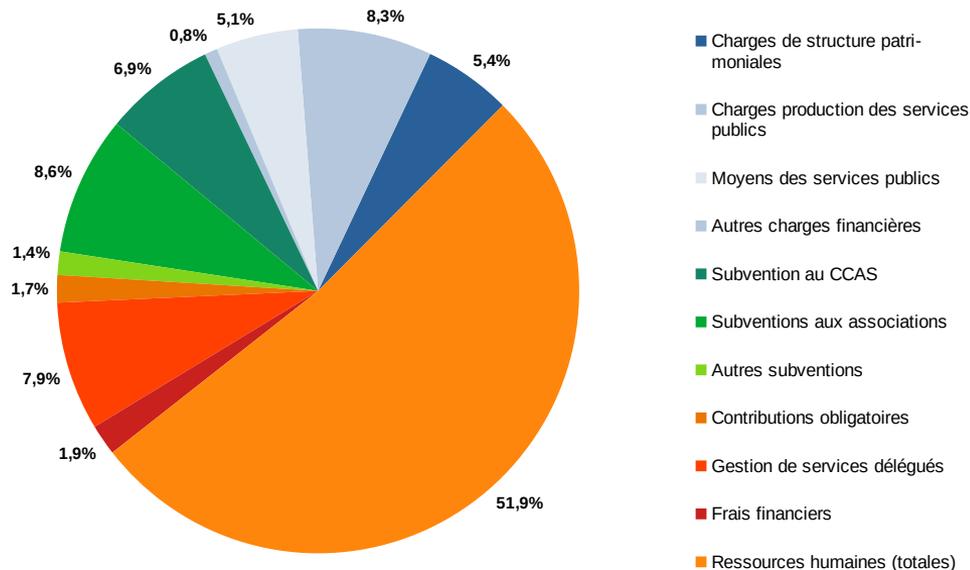
- ✓ Ressources tarifaires : **37,8 M€ (+5,5 M€)**
Hausse des Forfaits post-stationnement et droits de stationnement sur voirie
Les autres tarifs ont une variation mesurée et inférieure à l'inflation
- ✓ Autres impôts et taxes : **27,3 M€ (-3,3 M€)**
dont 20,5 M€ de droits de mutation (-3,5 M€)
- ✓ Diverses participations : **22,4 M€ (+4,2 M€)**
essentiellement la CAF au titre du contrat Enfance Jeunesse
et la prestation de multi-accueil petite enfance
- ✓ Autres recettes : **9 M€ (+1,8 M€)**
principalement liées au nouveau schéma comptable des titres restaurant (+1,6 M€)

Les dépenses de fonctionnement : 473,2 M€

(M€)	BP 2023	BP 2024	% évolution
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	445,1	473,2	6,3%
DÉPENSES DE PERSONNEL*	235,1	245,7	4,5%
DÉPENSES DE GESTION	203,9	218,4	7,1%
FRAIS FINANCIERS	6,2	9,0	46,3%

* y compris le remboursement du personnel mutualisé à Nantes Métropole

*+3,4 % retraité des tickets restaurant



En 2024, les dépenses de fonctionnement évoluent de 6,3% :

- La masse salariale évolue de 3,4% (hors nouveau schéma comptable des tickets restaurant) et la subvention au CCAS augmente également (+6,7%) en raison de la masse salariale et de la mise en place du nouveau pacte des solidarités

- Les dépenses de gestion évoluent de 7,1 % sous l'effet de l'inflation

- Les frais financiers sont en hausse à 9 M€ (+2,8 M€) tenant compte de la remontée des taux d'intérêts

Les dépenses de fonctionnement porteront les grandes priorités du mandat autour d'une action sociale renouvelée et de la transition écologique

Les dépenses de personnel : 245,7 M€ (51,9 % des dépenses de fonctionnement)

Dont 52,8 M€ au titre du remboursement à Nantes Métropole des frais de personnel mutualisé.

Une évolution de +10,6 M€ :

- hausse de 1,5 % du point indice (effet en année pleine), hausse du SMIC, refonte des grilles de catégories C et B : avec jusqu'à + 9 points d'indice, attribution de 5 points supplémentaires à tous les agents au 1/01/2024
- effet GVT : +0,8 %
- mesures locales : évolution valeur des tickets restaurant, participation santé, élargissement du forfait mobilité durable, prise en charge de 75 % des abonnements de transport en commun domicile-travail
- des créations de postes et évolutions organisationnelles nécessaires pour répondre aux besoins des nantais : écoles, police municipale, parcs et jardins, nouveaux équipements livrés, mise en œuvre du pacte des nouvelles solidarités... Ils impactent 2024 en année pleine et de nouvelles créations de postes sont prévues en 2024.

Les dépenses de gestion : 218,4 M€ (46,1 % des dépenses de fonctionnement)

Elles comprennent :

- ✓ **Services publics délégués** (périscolaire, extra-scolaire) : **37,6 M€ (+3,7%, +1,3 M€)**
- ✓ **Contributions obligatoires** (OGEC, EBANSN, Grand T...) : **7,99 M€ (+9,5%, +0,4 M€)**
- ✓ **Subventions de fonctionnement** : **79,9 M€, soit 16,9 % des dépenses de fonctionnement**
 - . CCAS : 32,6 M€ (+2 M€, +6,7%) : pacte des nouvelles solidarités
 - . Soutien préservé au secteur associatif : 40,5 M€ (+1,2 M€, +3,1%)
 - . Autres subventions : 2,9 M€ pour des organismes publics (ONPL, Multi-accueils...), 3,9 M€ pour des organismes privés (piscine Petit-Port, Cité des Congrès pour organisation Folle Journée...)

Les autres dépenses de gestion : 92,9 M€

Elles sont maîtrisées et évoluent de façon similaire à l'inflation :

- ✓ **charges de structure patrimoniales** (loyers, énergies, maintenance) : **25,7 M€ (+3,4 M€) dont +1,6 M€ sur l'électricité et +0,8 M€ sur les combustibles**
- ✓ **Moyens des services publics** (carburants, nettoyage, télécommunications, assurance) : **24,1 M€ (+2,2 M€)**
- ✓ **Charges de production des services publics** (fournitures scolaires, livraisons repas, prestations de services...) : **39,3 M€ (+ 3,9 M€)**
- ✓ **Autres charges financières** : **3,7 M€** (dont contribution au FPIC... pour 1,2 M€)

Des frais financiers optimisés, en hausse de 2,85 M€ : avec

- ***une dette sécurisée qui affiche un taux moyen en hausse au 01/01/2024 : 2,53 %***
(contre 1,62 % en 2023)
- ***une gestion active de la dette en cohérence avec le contexte de taux, en forte hausse depuis l'été 2022 : avec des taux proposés passés de 1 % début 2022 à 3,5 % fin 2023***

Le remboursement de la dette : 30,8 M€

Échéances des emprunts contractés sur les exercices antérieurs :
+2 M€ par rapport au BP 2023.

Les recettes d'investissement : 115,4 M€

Recettes d'équipement : 23 M€

- ✓ Fonds de compensation de la TVA : 13,1 M€
- ✓ Produit des cessions foncières : 0,2 M€
- ✓ Autres recettes d'équipement (subventions attendues des principaux partenaires, hors Métropole) : 9,1 M€
- ✓ Participation de Nantes Métropole aux travaux de la Manufacture pour les services communs et à la restauration de la Grue Noire : 0,4 M€

Remboursement de dette par Nantes Métropole : 0,195 M€

Capital des emprunts liés aux équipements transférés en 2015

Les recettes d'investissement : 115,4 M€

Les Emprunts nouveaux : 92,2 M€

Pour 2024, il est prévu, au stade du BP, un nouvel endettement (+61,4 M€) pour financer le fort programme d'investissement de l'année.

Le financement des investissements : 126,2 M€

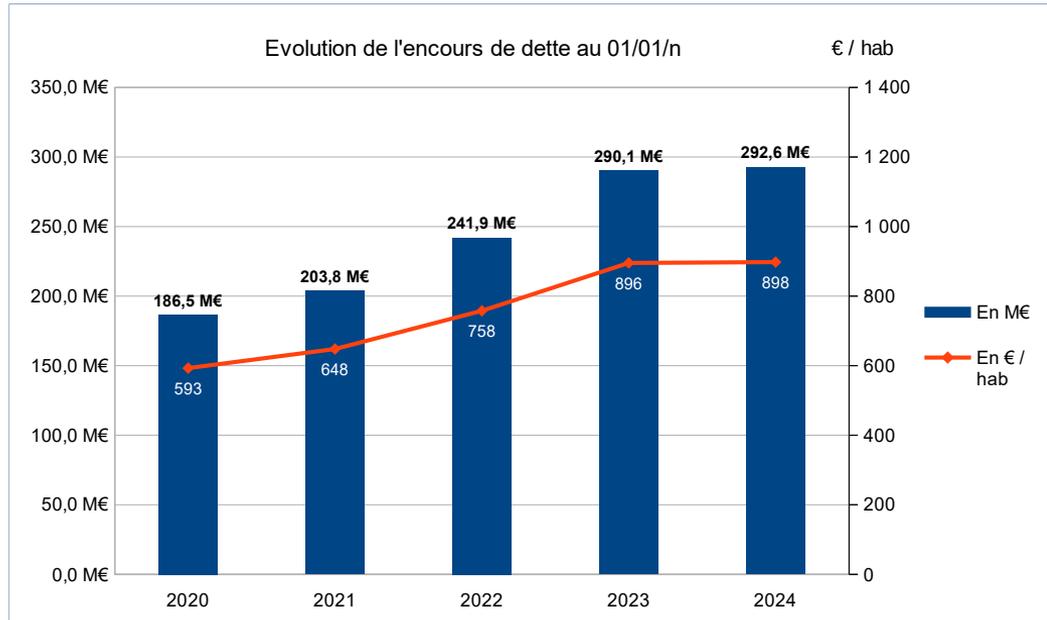
Financement de l'investissement en 2024 :

Mode de financement prévisionnel des investissements en 2024	Part de la ressource en M€	Part de la ressource en %
Autofinancement des investissements (1)	11,0	8,7 %
Recettes d'investissement	23,0	18,2 %
Emprunts	92,2	73,1 %
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	126,2	100,0 %

(1) la notion d'autofinancement est égale à l'épargne brute - remboursement du capital de la dette + remboursement du capital de la dette par NM + recours à l'excédent

- **La ville finance 26,9 % de ses investissements par ses ressources propres d'investissement : 8,7 % par son autofinancement et 18,2 % par ses recettes d'investissement.**
- **Le recours à l'emprunt couvre 73,1 % du besoin de financement.**

Encours de la dette au 1er janvier 2024 : 292,6 M€



Capacité de désendettement

Elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la Ville si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesurée en année, elle est égale au rapport entre l'encours de dette et l'épargne.

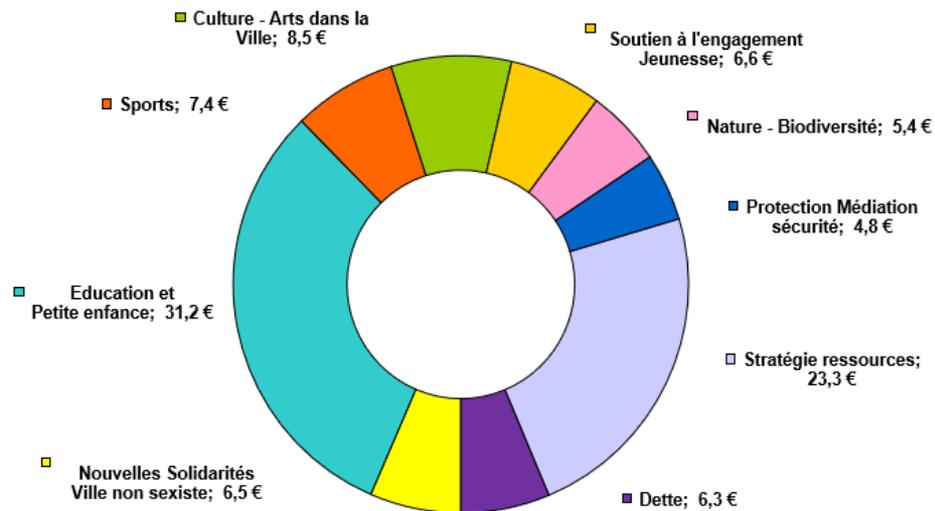
7 ans au BP 2024

La dette par habitant au 1/01/2024 est de **898 €**, soit un montant inférieur à la moyenne des villes de + 100 000 habitants (*1 110 € au 31/12/2022 – dernière publication*)

Synthèse du Budget 2024 pour 100€

Destination des dépenses et origine des recettes

Répartition des dépenses pour 100 €



Répartition des recettes pour 100 €

